

NOS MISSIONS

COLLECTER les documents d'archives publics et privés, conseiller les administrations et les organismes publics dans la gestion de leurs documents d'archives.

CLASSER ET INVENTORIER les documents afin de les rendre accessibles.

CONSERVER ET RESTAURER les documents d'archives par des actions préventives et curatives.

COMMUNIQUER ET VALORISER le patrimoine auprès de tous, en salle de lecture, via internet et lors d'expositions.



INFOS PRATIQUES

Vous pouvez consulter en ligne les horaires ainsi que le règlement de la salle de lecture.

L'inscription est gratuite et annuelle, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les photographies sans flash sont autorisées.

Les visites commentées s'effectuent sur rendez-vous.

Parking disponible, lignes de bus 1, 2 et 3.

Hôtel du Département - 81, route de Pessan - 32000 Auch

Tél. : 05.62.67.47.67 - archives32@gers.fr

www.archives32.fr

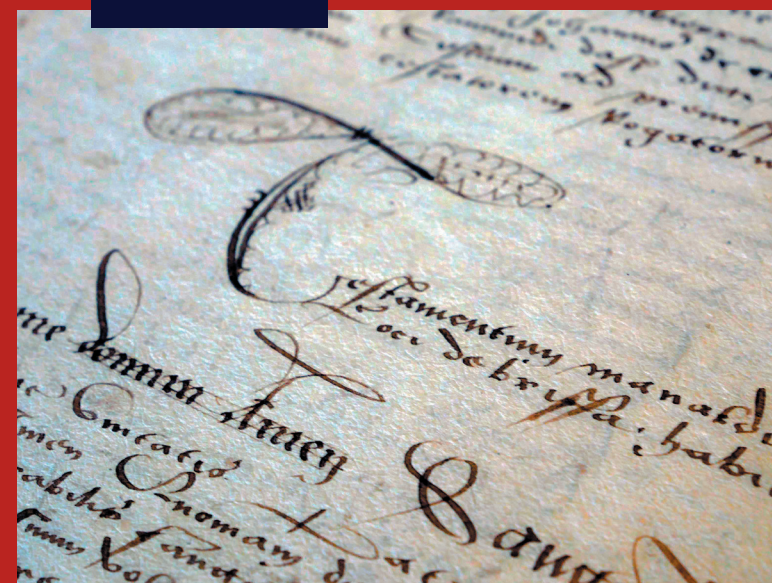


Suivez les Archives départementales du Gers sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de l'actualité culturelle !



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU GERS

UN PATRIMOINE À PARTAGER



LA MAISON DE LA MÉMOIRE GERSOISE

Créées sous la Révolution française, les Archives départementales conservent :

- les archives publiques du Gers (services de l'État, des collectivités territoriales, établissements publics, notaires),
- des archives privées, acquises par achat, données ou déposées par des particuliers, associations, syndicats ou entreprises.

Ce patrimoine, riche et précieux, s'enrichit de manière constante et régulière pour être transmis aux générations actuelles et futures.



VOS RECHERCHES

UN INTERET POUR L'HISTOIRE D'UNE PERSONNE OU D'UNE FAMILLE ?

Consultez les actes d'état civil, minutes notariales, recensements de population, registres du recensement militaire, tables de succession et d'absence permettant de retracer un parcours de vie.

L'HISTOIRE D'UN BÂTIMENT, D'UNE COMMUNE ?

Découvrez les matrices et plans cadastraux. Si vous recherchez des informations sur une localité, vous disposez des archives déposées par les communes, des collections iconographiques et de la bibliothèque.

UNE INFORMATION ADMINISTRATIVE ?

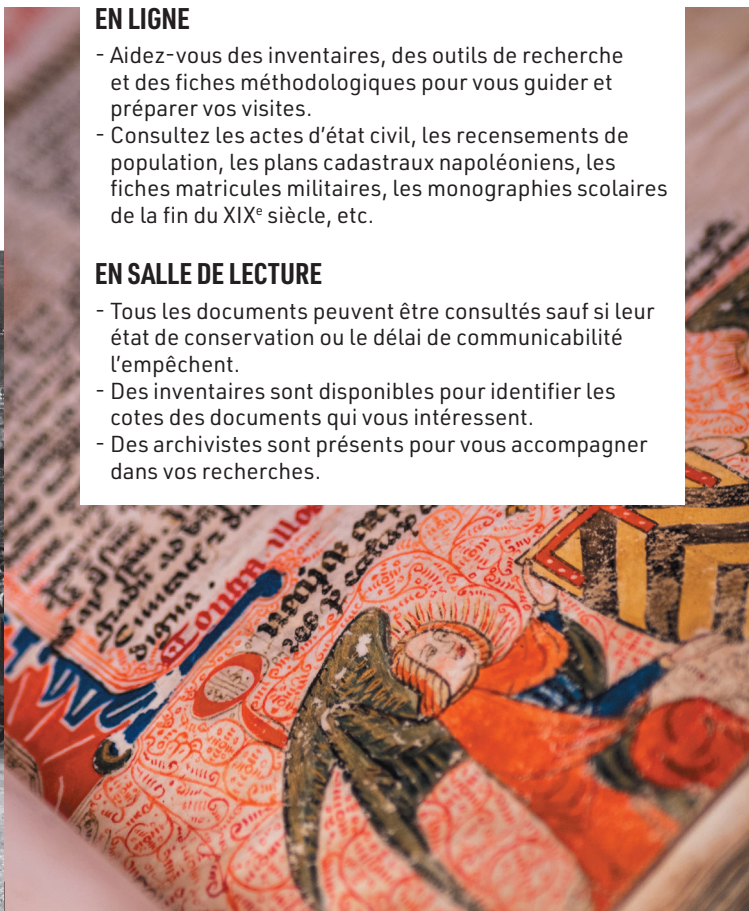
Un droit de passage, la limite d'une parcelle, un permis de construire ou un jugement ? C'est ici aussi !

EN LIGNE

- Aidez-vous des inventaires, des outils de recherche et des fiches méthodologiques pour vous guider et préparer vos visites.
- Consultez les actes d'état civil, les recensements de population, les plans cadastraux napoléoniens, les fiches matricules militaires, les monographies scolaires de la fin du XIX^e siècle, etc.

EN SALLE DE LECTURE

- Tous les documents peuvent être consultés sauf si leur état de conservation ou le délai de communicabilité l'empêchent.
- Des inventaires sont disponibles pour identifier les cotes des documents qui vous intéressent.
- Des archivistes sont présents pour vous accompagner dans vos recherches.



VALORISATION CULTURELLE

Les Archives départementales organisent des visites commentées de leur bâtiment, des expositions, des ateliers (recherche généalogique, présentation des fonds, aide à la recherche, etc.) et des conférences thématiques. Elles ouvrent chaque année leurs portes à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, point d'orgue de l'action culturelle.

Les Archives départementales proposent également un accueil spécifique à destination des scolaires et des expositions itinérantes destinées aux établissements d'enseignement, aux organismes culturels ou aux collectivités locales.

